



LE 5 OCTOBRE 2015

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 5 octobre 2015 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire suppléant.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absences motivées : M. Michel Paré, maire
Siège numéro 2 vacant
M. Pierre Carignan, conseiller

7313-051015 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis septembre 2015

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire septembre 2015

RAPPORT DU MAIRE - SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BEAUPRÉ

Monsieur Pierre Renaud, maire suppléant fait mention que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville déposé sous la cote 051015-01 ainsi que la liste des contrats adjugés depuis le 6 octobre 2014 jusqu'au 2 octobre 2015, déposée sous la cote 051015-02 et comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et totalisant 25 000 \$ auprès d'un même fournisseur sont disponibles à l'Hôtel de Ville de Beupré, à toute personne qui en fera la demande.

- . Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil
- . Dépôt du rapport du trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées sous la cote 051015-03

7314-051015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2015**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2015.

7315-051015 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1501637 à 1501702	124 036,54 \$
Journal des chèques 1501703 à 1501752	841 771,28 \$
Journal des chèques 1501753 à 1501818	196 234,07 \$
Journal des annulations 1501760	(23 619,52 \$)
Journal des chèques 1501819 à 1501834	131 139,92 \$

7316-051015 **MANDAT DELOITTE ANALYSE RÉCUPÉRATION DE TAXES (TPS/TVQ) CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « Deloitte » afin de faire l'analyse de l'application des taxes indirectes en relation avec le centre multifonctionnel des loisirs, le tout suivant l'offre de services datée du 22 septembre 2015 au tarif horaire de 260 \$ et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

7317-051015 **AUTORISATION RÉFECTION D'UN MURET À L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU qu'une partie du muret à l'hôtel de ville s'est effondré le 10 septembre 2015 et qu'il est impératif de procéder à sa réfection avant l'hiver;

ATTENDU les trois (3) demandes de prix reçues de :

Terrassement 3D	9 900,00 \$
Les Entreprises D. Gauthier	13 500,00 \$
Interbloccs Blouin	18 620,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'octroyer le contrat à : Terrassement 3D, au coût de 9 900,00 \$ plus les taxes applicables.

7318-051015 **5 À 7 DES EMPLOYÉS ET DU CONSEIL MUNICIPAL TEMPS DES FÊTES**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'organiser un 5 à 7 qui se tiendra le 20 novembre avec le personnel de la Ville.

7319-051015 **MANDAT VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE LA VILLE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « Deloitte » pour la vérification 2015 au coût de 17 400 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant l'offre de services datée du 5 octobre 2015 en excluant les frais de déplacement.

7320-051015 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION – 1 471 000 \$**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beauré accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2015 au montant de 1 471 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 1171, 1156, 1177 et 1179. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

50 000 \$	2,55000%	13 octobre 2016
51 600 \$	2,55000%	13 octobre 2017
52 900 \$	2,55000%	13 octobre 2018
54 300 \$	2,55000%	13 octobre 2019
1 262 200 \$	2,55000%	13 octobre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

7321-051015 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION - 1 471 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauré souhaite emprunter par billet un montant total de 1 471 000 \$:

Règlement d'emprunt no	Pour un montant de \$
1171	628 000 \$
1156	255 000 \$
1177	406 000 \$
1179	182 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 471 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1171, 1156, 1177 et 1179 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire suppléant et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 13 octobre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	50 000 \$
2017	51 600 \$
2018	52 900 \$
2019	54 300 \$
2020	56 000 \$(à payer en 2020)
2020	1 206 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Beaupré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 octobre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1171, 1156, 1177 et 1179, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

7322-051015 **GALA RECONNAISSANCE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ – PRÉSENTATION PRIX PAYSAGE**

ATTENDU que la Ville de Beaupré a posé sa candidature dans le cadre du « Prix paysage » décerné par La Table de Concertation sur les paysages et le CLD de la Côte-de-Beaupré pour les projets suivants : Place des Générations et Parc des Montagnards;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au Gala reconnaissance Côte-de-Beaupré qui se tiendra le 5 novembre et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

7323-051015 **RÉORGANISATION DES ARCHIVES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'étagères pour la réorganisation des archives auprès de « Richard & Cie » au montant de 4 861,36 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 5 589,35 \$ payable à même le surplus de l'année en cours ou le surplus accumulé.

7324-051015 **CHALETs MONT STE-ANNE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE (83, rue du Beau-Séjour)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 83, rue du Beau-Séjour a déposé les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure de l'unité de condo qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux respectent le cadre bâti et ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation.

7325-051015 **CHALETs MONT STE-ANNE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE (86, rue du Beau-Séjour)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 86, rue du Beau-Séjour a déposé les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure de l'unité de condo qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux respectent le cadre bâti et ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation.

7326-051015 **CHALETs MONT STE-ANNE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE (93, rue du Beau-Séjour)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 93, rue du Beau-Séjour a déposé les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure de l'unité de condo qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux respectent le cadre bâti et ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation.

7327-051015 **CHALET MONT STE-ANNE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE (96, rue du Beau-Séjour)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 96, rue du Beau-Séjour a déposé les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure de l'unité de condo qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux respectent le cadre bâti et ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation.

7328-051015 **CONSTRUCTION ACCESSOIRE EN COUR AVANT – 186 rue Simard**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 186, rue Simard, ont déposé une demande afin que la Ville de Beaupré leur accorde une permission pour ne pas être dans l'obligation de démolir ou de déplacer un cabanon construit sans permis et implanté en cour avant;

Attendu que les requérants expliquent, dans leur demande écrite, les circonstances pour lesquelles le cabanon a été implanté en dérogation aux règlements de zonage et sur l'émission des permis et certificats;

Attendu que les requérants ont été informés qu'il devrait y avoir une conséquence pour avoir construit un cabanon sans permis, soit l'émission d'un constat d'infraction;

Attendu que les requérants affirment avoir agi de bonne foi, invoquant que la construction du bâtiment accessoire est survenue dans le cadre de travaux d'agrandissement de leur maison et faisant confiance aux dires de leur entrepreneur;

Attendu que l'immeuble sujet est de forme irrégulière et a cette particularité qu'il est considéré comme étant un terrain transversal, soit un terrain adjacent à deux rues qui ne forment pas d'intersection aux limites du terrain et que la façade principale fait front à l'avenue Royale;

Attendu qu'en vertu des articles 4.1 et suivants du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 972, les équipements et les bâtiments accessoires peuvent être installés dans la cour avant selon les objectifs et critères énoncés;

Attendu qu'une telle mesure a pour objectif de permettre une certaine flexibilité dans l'application du Règlement de zonage 967 concernant, entre autres, l'implantation des constructions et d'équipements accessoires en cour avant à la condition de ne pas compromettre la dégradation du milieu et les percées visuelles ni causer de préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que toute construction ou équipement accessoire ne peut être implanté à moins de 2 mètres d'une ligne de lot;

Attendu que le cabanon est masqué en majeure partie par une haie, donc qu'il est seulement visible lorsque les gens circulent en direction est vis-à-vis l'entrée aux véhicules et qu'il est localisé à plus de 2 mètres des lignes de lot;

Attendu que la localisation du cabanon ne dégrade pas le milieu, ne met pas en péril des percées visuelles et ne cause aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver la demande de rendre conforme l'implantation du cabanon en cour avant comme indiqué sur le plan d'implantation fourni avec la demande;

Qu'un constat d'infraction soit transmis aux propriétaires pour avoir construit un cabanon sans permis.

7329-051015 **PROJET DE CONSTRUCTION – VILLAS MONT STE-ANNE (400 à 412 rue des Mésanges)**

Attendu qu'Habitation Canadienne a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction d'un immeuble de 4 logements compris dans le projet domiciliaire Les Villas Mont Ste-Anne qui auront comme numéros civiques 400, 404, 408 et 412, rue des Mésanges;

Attendu que ce projet a déjà fait l'objet d'une recommandation favorable en septembre 2013, mais qu'en avril 2014, le requérant proposait une autre typologie d'immeuble;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver les plans pour la construction d'un immeuble de 4 logements compris dans le projet domiciliaire Les Villas Mont Ste-Anne qui auront comme numéros civiques 400, 404, 408 et 412, rue des Mésanges;

Que la résolution numéro 6631-050514 adoptée par le conseil municipal le 5 mai 2014 soit abrogée.

7330-051015 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1185 CONCERNANT LE COLPORTAGE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1185 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

7331-051015 **ACHAT MONORAIL POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

ATTENDU la demande de prix pour la fourniture et l'installation d'un monorail dans la salle de déshydratation à la station des eaux usées;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue de :

LES ENTREPRISES QUÉBEC HAB LTÉE	13 800,00 \$
---------------------------------	--------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation du monorail à : « Les Entreprises QuébecHaB Ltée » au coût de 13 800,00 \$ plus les taxes soit la somme de 15 866,55 \$.

7332-051015 **PAVAGE PISTE CYCLABLE – DES OIES BLANCHES**

ATTENDU la demande de prix pour l'asphaltage de la piste cyclable de la rue des Oies Blanches;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été reçues de :

ENTREPRISE GODIN	114,85 \$/tonne
INTERBLOCS BLOUIN	125,00 \$/tonne

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour l'asphaltage de la piste cyclable de la rue des Oies Blanches à : « Entreprise Godin » au coût de 114,85 \$/tonne plus les taxes pour un total approximatif de 21 247,25 \$ plus les taxes applicables.

7333-051015 **RACCORDEMENT D'UN PROJECTEUR POUR LES ENSEIGNES DE LA STATION MONT STE-ANNE À NOTRE RÉSEAU**

ATTENDU la demande de Station Mont Ste-Anne afin d'utiliser le réseau électrique de la « route 360 », propriété de la Ville, pour l'éclairage de leur nouvelle enseigne à l'entrée de la station;

ATTENDU que le projecteur de l'enseigne située à l'échangeur 138/360 est également raccordé au réseau municipal et qu'il n'a jamais été tarifé à la Station Mont Ste-Anne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement;

- a) d'autoriser le raccordement des projecteurs pour les enseignes de la Station Mont Ste-Anne à notre réseau;
- b) de facturer à la Station Mont Ste-Anne les frais de consommation.

7334-051015 **AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS MDA ARCHITECTES - CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS FACTURE NO 95565**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement à MDA Architectes de la facture #95565 au montant de 2 750,00 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 3 161,81 \$ et financée par le règlement 1177.

7335-051015 **AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE STANTEC - CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS FACTURE NO 996126**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Stantec de la facture #996126 au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 11 497,50 \$ et financée par le règlement 1177.

7336-051015 **DÉJEUNER - FONDATION DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ - COMMANDITE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de souscrire au plan de commandite pour un montant de 1 500 \$.

7337-051015 **AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS - CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS FACTURE Q-8629**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Régis Côté et Associés de la facture #Q-8629 au montant de 8 246,00 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 9 480,84 \$ et financée par le règlement 1177.

7338-051015 **ABROGER RÉOLUTION #7301-140915 - EMBAUCHE PERSONNEL**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'abroger la résolution #7301-140915 adoptée le 14 septembre 2015.

7339-051015 **EMBAUCHE PERSONNEL AUTOMNE HIVER**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'engager le personnel suivant pour la période d'automne-hiver 2015-2016 soit :

- pour les cours de natation cet automne avec les salaires (tel que stipulé dans la politique salariale) :
 - Andréa Labonté, monitrice en chef : 17,10 \$/h
 - Camille Martineau, monitrice : 14,77 \$/h
 - Alexandre Bilodeau, moniteur : 14,52 \$/h
 - Hélène Vandal, monitrice : 14,52 \$/h
 - Karel Ferland, assistante-monitrice : 13,02 \$/h

➤ pour les **cours de gymnastique** cet automne et cet hiver avec les salaires (tel que stipulé dans la politique salariale) :

- Marie-Ève Rochette, entraîneuse-chef : 16,60 \$/h
- Isabelle breton, monitrice : 14,02 \$/h
- Roxan Racine-Paré, assistante-monitrice : 12,77 \$/h
- Véronique Prémont, assistante-monitrice : 12,77 \$/h

➤ pour **la surveillance de gymnase** cet automne avec les salaires (tel que stipulé dans la politique salariale) :

- Carl Soulard, surveillant : 12,90 \$/h
- Charles Plante, surveillant : 12,65 \$/h

➤ pour **les préposés à l'entretien pour l'automne et l'hiver** prochain avec les salaires (tel que stipulé dans la politique salariale).

- Carol Simard, ski de fond et autres : 15,40 \$/h
- Michaël Huot, patinoire : 15,15 \$/h**

** Michaël Huot pourra faire le travail de surveillant de gymnase au besoin, le salaire sera ajusté en conséquence (12,90 \$).

7340-051015 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #5 UNIGERTEC – CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Considérant les recommandations positives de la firme MDA Architectes et de M. Denis Boucher concernant le paiement du décompte progressif #5 des travaux de construction du centre multifonctionnel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 459 061,94 \$ plus les taxes soit 527 806,47 \$ et financée par le règlement 1177.

7341-051015 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – JEAN-FÉLIX MARTINEAU**

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par Jean-Félix Martineau pour sa saison de ski 2015-2016;

ATTENDU que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de verser à Jean-Félix Martineau la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière pour l'année 2016.

7342-051015 **UTILISATION CAMIONS INCENDIE - FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES (9 AU 12 OCTOBRE 2015)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les pompiers disponibles à participer au Festival de l'Oie des Neiges qui se tiendra du 9 au 12 octobre 2015 et à utiliser les équipements et véhicules nécessaires. Il s'agit d'une activité de bénévolat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et aucune question n'a été posée.

7343-051015 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 23.

Pierre Renaud
Maire suppléant

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe